

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES
 POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DE COLLEGE EN 2011-2012**
 (à comparer avec le revenu fiscal de référence)

I - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 80,91 €.

Plafond de référence annuel : 10 557€ + 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	13 724
2 enfants	16 891
3 enfants	20 058
4 enfants	23 225
5 enfants	26 393
par enfant supplémentaire	3 167

II - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 224,10 €.

Plafond de référence annuel : 5 707 € + 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	7 419
2 enfants	9 131
3 enfants	10 843
4 enfants	12 555
5 enfants	14 268
par enfant supplémentaire	1 712

III - POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 350,01 €.

Plafond de référence annuel : 2 014€ + 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	2 618
2 enfants	3 222
3 enfants	3 827
4 enfants	4 431
5 enfants	5 035
par enfant supplémentaire	604

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2010 sur les revenus de l'année 2009.

(b) : revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2010 sur les revenus de l'année 2009.